

Ligue Braille : « Il faut aider les malvoyants après 65 ans »

HANDICAP

Une personne devenue handicapée physique après 65 ans ne bénéficie d'aucune aide, et la Ligue Braille pointe du doigt une discrimination qu'elle estime de plus en plus problématique. « *Il est temps d'agir et de prendre conscience de cette ségrégation* », déclare Michel Magis, directeur de la Ligue. Car la limite d'âge de 65 ans n'a aucun sens, selon les représentants de la Ligue et les personnes concernées.

Dans le cas du handicap visuel, cette discrimination a d'abord des conséquences financières. Car si un grand nombre d'aides techniques, humaines et animales existent pour accompagner les personnes malvoyantes, ces aides sont très onéreuses, et non subventionnées si le handicap n'est pas reconnu avant l'âge de 65 ans. Par exemple, pour une « vidéo loupe » qui agrandit les caractères et nuance les cou-

leurs, il faut compter environ 400 euros.

On constate aussi un manque d'informations de la part du corps médical. « *Quand ma maladie a été diagnostiquée, j'ai rencontré plusieurs médecins, mais aucun ne m'a jamais spécifié que je souffrais d'un handicap et que j'avais droit à des aides* », explique Jacqueline, âgée aujourd'hui de 72 ans et atteinte d'une maladie rare qui réduit progressivement sa vue.

C'est à 65 ans, lorsqu'elle entre à la Ligue Braille, qu'elle découvre avec surprise ce dont elle aurait pu bénéficier. Mais il était déjà trop tard. Michel Magis souligne : « *Les médecins ne parlent pas de handicap ni d'alternatives, car ils n'en ont eux-mêmes aucune idée.* » Une situation alarmante à laquelle l'ASBL tente de remédier via des brochures et communiqués envoyés à ces spécialistes. ■

V.A. (st.)